

MAIN | FILM

Soutien aux cinéastes indépendants

(tri)Cycle

Programme de soutien à la création – Court-métrage de fiction

Dates limites

Cycle I (sept. - déc.)
1er juin

Cycle II (janv. - avr.)
1er octobre

Cycle III (mai - août)
1er février

Objectifs

Soutenir, accompagner & encourager les cinéastes indépendant·e·s avec un engagement artistique fort et audacieux

À propos

Centre d'artiste voué à faciliter, stimuler et promouvoir le cinéma indépendant depuis 1982

Description du programme

- Location d'équipements de tournage offerte à hauteur de 10 000\$ (tarif non-membre) ou 5 000\$ (tarif membre associé·e)
 - Au-delà de ce montant : 90% de rabais offert sur le tarif non membre et comptabilisé en jours civils
 - Les assurances des équipements sont à la charge du/de la bénéficiaire
 - **3 jours civils consécutifs de tournage requis**
 - Durée du programme : 4 mois
- Trois cycles par an – **un projet par cycle**
- Sessions de mentorat
 - **Pas de contribution financière**

Admissibilité au programme

- Ce programme de soutien s'adresse aux cinéastes indépendant·e·s, sans égard à leur expérience. Les candidat·e·s doivent détenir et conserver le **plein contrôle créatif et éditorial** de tous les aspects du projet
- Pour chaque cycle, un·e cinéaste ne peut déposer qu'**un seul dossier par cycle**
- **Seul·e·s les réalisateur·trice·s peuvent déposer leur candidature**
- Les étudiant·e·s ne sont pas admissibles
- Un même projet n'ayant pas été retenu peut être soumis 3 fois maximum. Un dossier ayant déjà reçu un soutien dans le cadre de ce programme ne peut être déposé à nouveau
- Les candidat·e·s doivent être citoyen·ne·s canadien·ne·s ou résident·e·s permanent·e·s et résider au Québec
- Vous n'avez pas besoin d'être membre associé·e pour pouvoir déposer un dossier. Dans le cas où votre projet serait retenu, vous devrez le devenir

Vous devrez fournir un certificat d'assurance pour que la sortie des équipements soit autorisée

(tri)Cycle

Programme de soutien à la création – Court-métrage de fiction

Processus de sélection

- Le comité de sélection est composé de 3 membres du milieu cinématographique. Sa composition change à chaque année.
- Les résultats seront communiqués par écrit dans un délai de 6 semaines à compter de la date limite de dépôt. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. **Toutes les décisions sont définitives.**

Critères de sélection

- Proposition originale et novatrice
- Valeur artistique du scénario et approche esthétique
- Réalisme et pertinence des besoins exprimés pour mener à bien le projet

Obligations des candidat-e-s sélectionné-e-s

- Respecter les critères d'admissibilité durant toute la durée du cycle
- Mentionner le soutien de Main Film et du programme (tri)Cycle dans leur générique, lors de présentations publiques et dans tout matériel promotionnel associé au film
- Fournir à Main Film du matériel promotionnel (synopsis, extrait et photos de film) et en permettre son utilisation
- L'artiste ne peut pas bénéficier du programme (tri)Cycle plus de 2 fois et pendant 2 années consécutives

Un rapport final doit être remis à Main Film à la fin du cycle ainsi qu'une copie du film terminé

Contenu de la demande

Soumission via [**ce formulaire**](#)

- Curriculum vitae artistique (3 pages max)
- Document de présentation comprenant :
 - le synopsis court
 - le traitement cinématographique et la démarche artistique (5 pages max)
 - le scénario
- Liste des besoins en équipement et installations ([catalogue de nos équipements](#))
- Échéancier de production
- Structure financière
- Facultatif : matériels de support (2 maximum) – vidéo/audio (lien internet) ou visuels

Aucun matériel ou document additionnel (incluant le budget) ne sera remis au jury